

Questions orales

Comment le ministre peut-il accepter qu'un Inuit doive déboursé jusqu'à 12 \$ pour trois litres de lait dans le Grand-Nord, pendant que son ministère est toujours à faire des études sur cette question plutôt que d'apporter une solution?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai amorcé mon mandat dans l'espoir de transformer le député en fédéraliste aimable et convaincu et, comme il se sert de mes réponses pour ses questions, j'estime avoir fait les deux tiers du chemin.

* * *

AIR ATLANTIC

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les créanciers d'Air Atlantic voteront lundi pour déterminer s'ils acceptent la proposition de restructuration de l'entreprise ou s'ils acculent celle-ci à la faillite. Il semble que la plupart des créanciers voient d'un bon oeil le plan de restructuration et qu'ils se soient dits en faveur de celui-ci. Le gouvernement du Canada est le seul à ne pas avoir pris publiquement position. Le rejet de la proposition de restructuration signifie la faillite de l'entreprise.

Le ministre de l'Industrie expliquera-t-il aujourd'hui à la Chambre et, par l'entremise de celle-ci, aux employés et aux créanciers de l'entreprise la position du gouvernement du Canada quant à la proposition de restructuration?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de cette question, car elle me permet tout d'abord de préciser qu'Industrie Canada est garant d'une certaine partie de la dette en cause dans cette transaction. Les créanciers ont un droit de vote, et Industrie Canada ne se prononcera pas sur cette question.

J'ai donné instruction à mes collaborateurs d'adopter une position neutre à l'égard de la proposition, car j'estime que les créanciers doivent l'évaluer en fonction de sa rentabilité commerciale. Voilà le critère d'évaluation qu'ils devraient appliquer dans leur propre intérêt. Si ce critère est respecté, nous serons heureux de voir le transporteur aérien poursuivre ses activités conformément à la proposition.

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je félicite le ministre de l'Industrie de sa réponse franche et directe. Je me réjouis de la position de neutralité qu'il entend adopter.

Est-ce à dire que les créanciers pourront voter à leur entière discrétion sur la proposition de restructuration, sans qu'aucun représentant du gouvernement ou du ministère n'intervienne?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai voulu dire dans ma première réponse. Nous n'interviendrons nullement dans ce dossier. Je m'attends à ce que les créanciers évaluent la situation et votent en conséquence.

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Dans le contexte de son programme de réduction des coûts, le gouvernement fédéral a parfois renoncé à pourvoir certains postes devenus vacants dans la fonction publique à cause de l'attrition.

Ma question concerne les récentes nominations au Sénat, des nominations semble-t-il valables. Je me demande si la vice-première ministre ne pourrait pas proposer au premier ministre, toujours dans le but de réduire les coûts ici, de traiter le Sénat de la même façon que la fonction publique, de ne pas pourvoir les postes vacants et de laisser l'attrition jouer son rôle?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, cette logique est légèrement erronée. Je crois que le député reconnaîtra facilement qu'il ne voudrait pas laisser au Sénat une majorité de sénateurs nommés par Mulroney.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Institutions financières.

Dans un rapport publié mardi, le Comité sénatorial permanent des banques a recommandé que les dépôts de 60 000 \$ garantis par la SADC ne soient plus assurés à 100 p. 100, mais à un moindre taux, ce qui obligerait les déposants, c'est-à-dire des Canadiens, à assumer une plus grande partie du risque et réduirait d'autant le risque des banques.

Le secrétaire d'État peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à mettre ces changements en application et pourquoi?

● (1500)

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je connais l'intérêt du député pour ce dossier. Le comité sénatorial a récemment présenté un rapport à ce sujet. Nous avons étudié les quelque 42 propositions qu'il renferme. Dans un cas, il recommande une clause de coassurance. Nous devons y réfléchir très attentivement.

D'autres recommandations formulées dans ce rapport sont très constructives. Celle-là fera l'objet d'un examen approfondi. Nous ne songerions certainement pas à adopter la coassurance sans consulter sérieusement tous les intervenants et soumettre aussi le projet à la Chambre.